

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 53 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 43 Absent(s) : 6
--	---	--

Date de convocation : 12 décembre 2023

Vote(s) pour : 69  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 18 décembre 2023,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de Metz Métropole,  
Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-12-18-CM-28.3 :

**Examen du rapport annuel des représentants de l'Eurométropole de Metz au sein du  
Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) SAREMM - Exercice 2022..**

Rapporteur : Monsieur Pierre MUEL

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5 alinéa 14 et L.1531-1,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 15 juillet 2020 désignant les représentants de Metz Métropole au Conseil d'Administration de la SPL SAREMM,

VU le rapport annuel écrit des représentants de Metz Métropole au Conseil d'Administration de la SPL SAREMM pour l'exercice 2022 joint en annexe,

APPROUVE le rapport présenté.

Metz, le 19 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,



Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT





Rapport annuel des représentants de l'EuroMétropole de  
Metz  
au sein de la Société Publique Locale  
SAREMM,  
en application de l'article L.1524-5 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

Exercice 2022



RAPPORT DES REPRESENTANTS DE L'EUROMETROPOLE DE METZ AU SEIN DE LA SPL  
SAREMM 2022

SOMMAIRE

Fiche signalétique de la SPL au 31/12/2022 .....	page 3
Synthèse des comptes annuels au 31/12/2022.....	page 4
Faits majeurs de l'exercice liés à l'activité 2022 .....	page 8
Faits majeurs de l'exercice liés au bilan financier 2022.....	page 11
Perspectives 2023.....	page 17

*"Toutes les informations fournies dans le présent rapport, formalisé par le service Contrôle de Gestion Externe, sont issues des diverses documentations mises à disposition par la société (notamment rapport annuel d'activité, rapport de gestion, comptes annuels certifiés)".*

FICHE SIGNALÉTIQUE																																	
ETAT CIVIL																																	
SAREMM (SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE RESTAURATION DE METZ MÉTROPOLÉ)																																	
Siège social :	48 place Mazelle, Metz																																
N°RCS :	361 800 436 RCS Metz																																
Date de création :	SPL depuis le 24/06/2011																																
Objet social :	Réalisation d'opérations de construction et d'équipements d'infrastructures Réalisation d'opérations d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme, à savoir entreprendre, réaliser, conduire et harmoniser, toutes actions ou opérations d'aménagement. Mise en œuvre de toutes missions concourant à la réalisation des opérations mentionnées aux alinéas 1 et 2 du présent article. Exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial, ou toutes autres activités d'intérêt Ces activités sont exercées exclusivement pour le compte et à l'initiative des actionnaires de la société, sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités qui en sont membres, et pour autant qu'elles s'exercent dans le cadre de conventions conclues conformément aux dispositions d'ordre public.																																
Forme juridique :	Société d'Economie Mixte Locale (SEM) transformée en Société Publique Locale (SPL) le 24/06/2011, suite à la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole le 21/02/2011																																
Président :	Henri HASSER																																
Directeur Général :	Jérôme BARRIER																																
Commissaire aux Comptes :	KPMG AUDIT EST																																
Nombre de salariés fin 2022 :	5																																
ACTIONNARIAT																																	
Capital social de 360 000 €																																	
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions détenues</th> <th>Capital</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Metz Métropole</td> <td>181 500</td> <td>181 500 €</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Ville de Metz</td> <td>103 500</td> <td>103 500 €</td> <td>29%</td> </tr> <tr> <td>Ville de Montigny Lès Metz</td> <td>30 000</td> <td>30 000 €</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Ville de Woippy</td> <td>20 000</td> <td>20 000 €</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td>Ville de Marly</td> <td>20 000</td> <td>20 000 €</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td>Ville de Ban Saint Martin</td> <td>5 000</td> <td>5 000 €</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>360 000</td> <td>360 000 €</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	%	Metz Métropole	181 500	181 500 €	50%	Ville de Metz	103 500	103 500 €	29%	Ville de Montigny Lès Metz	30 000	30 000 €	8%	Ville de Woippy	20 000	20 000 €	6%	Ville de Marly	20 000	20 000 €	6%	Ville de Ban Saint Martin	5 000	5 000 €	1%		360 000	360 000 €	100%
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	%																														
Metz Métropole	181 500	181 500 €	50%																														
Ville de Metz	103 500	103 500 €	29%																														
Ville de Montigny Lès Metz	30 000	30 000 €	8%																														
Ville de Woippy	20 000	20 000 €	6%																														
Ville de Marly	20 000	20 000 €	6%																														
Ville de Ban Saint Martin	5 000	5 000 €	1%																														
	360 000	360 000 €	100%																														
La SAREMM a proposé une prise de participation en capital à l'ensemble des communes de l'EuroMétropole de METZ, par cession des actions de cette dernière aux communes. Ce dossier suit actuellement son cours.																																	
Nombre total d'administrateurs :	16																																
* Dont représentants de Metz Métropole :	8 (Henri HASSER, Jean-Claude WALTER, Walter KURTZMANN, Jean-Luc BOHL, Erlane CHOUIKHA, Roger PEULTIER, François HENRION, Dominique STREBLY)																																
* Dont représentants de la VDM :	4 (François GROSODIER, Laurent DAP, Marc SCIAMANNA, Amandine LAVEAU-ZIMMERLE)																																
* Dont représentants de Montigny Lès Metz :	1 (Hervé BROUILLET)																																
* Dont représentants de Woippy :	1 (Cécile GOUTH)																																
* Dont représentants de Marly :	1 (Michel HIRSCHHORN)																																
	FINANCIER																																
Dernier résultat net comptable connu au 31/12/2022 :	66 061 €																																
Garantie d'emprunts :	.Prêt souscrit par la SAREMM de 5M€ auprès du Crédit Agricole de Lorraine. Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 80%, soit 4M€ sur une période de 48 mois (Bureau du 28/03/2022)																																
* Metz Métropole	.Prêt souscrit par la SAREMM de 1M€ auprès de la Banque Populaire Lorraine Champagne. Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 80%, soit 0,8M€ sur une période de 72 mois (Bureau du 18/01/2021)																																
	.Prêt souscrit par la SAREMM de 1M€ auprès du Crédit Agricole de Lorraine. Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 80%, soit 0,8M€ sur une période de 60 mois (Bureau du 18/01/2021)																																
	.Prêt souscrit par la SAREMM de 4,5M€ auprès de la Banque Populaire Lorraine Champagne. Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 80%, soit 3,6M€ sur une période de 60 mois (Bureau du 7/12/2020)																																
	.Prêt souscrit par la SAREMM de 4,5M€ auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est. Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 80%, soit 3,6M€ sur une période de 60 mois (Bureau du 7/12/2020)																																
	.Prêt souscrit par la SAREMM de 3M€ auprès du Crédit Coopératif. Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 80%, soit 2,4M€ sur une période de 116 mois (Bureau du 10/09/2018).																																
	.Prêt souscrit par la SAREMM de 6,5M€ auprès de la Banque Postale. Garantie d'emprunt accordée à hauteur de 80%, soit 5,2M€ sur une période de 10 ans (Bureau du 10/09/2018).																																
	Portefeuille des Opérations Gérées par la SAREMM en 2022																																
<u>Ville de Metz</u>	<u>EuroMétropole de Metz</u>																																
*ZAC des Coteaux de la Seille	*ZAC Quartier de l'Amphithéâtre (traité de concession du 20/12/2004, durée de la concession 15 ans). Un avenant n°10 a été signé le 20/04/2016 pour une prolongation au 31/12/2025.																																
*Zac du Sansonnet	*ZAC Quartier du Pôle Santé Innovation de Mercy (traité de concession du 09/02/2012, durée de la concession 15 ans).																																
*Ranconvat études complémentaires	*ZAC du Parc du Technopôle (traité de concession du 11/09/2012, durée de la concession 15 ans).																																
*Mandat pour la rénovation du centre technique Dreyfus Dupon	*AMO - Etude de faisabilité pour la reconversion des anciens halls SOLLAC à WOIPPY																																
*Mandats pour la conduite d'opération relative à la construction d'un pôle gymnastique à Metz																																	
<u>Ville de Ban Saint Martin</u>																																	
*Réalisation bâtiment public Ban Saint Martin																																	

## Synthèse des comptes annuels consolidés au 31/12/2022 (en €) :

SAREMM (sans concessions) - Comptes annuels au 31/12/2022 en €

Compte de résultat : SAREMM (sans concessions)							
CHARGES	2022	2021	2020	PRODUITS	2022	2021	2020
50 - Achats	394 394 €	322 371 €	282 467 €	70 - Chiffre d'affaires	140 175 €	39 928 €	88 771 €
61 - Services extérieurs	0 €	0 €	0 €	71 - Production stockée	0 €	0 €	0 €
62 - Personnel extérieur	0 €	0 €	0 €	72 - Production immobilisée	0 €	0 €	0 €
62 - Autres services extérieurs	0 €	0 €	0 €	74 - Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €
63 - Impôts et taxes	5 058 €	7 503 €	9 581 €	75 - Autres produits	6 926 €	21 952 €	29 455 €
64 - Personnel	424 884 €	412 544 €	452 858 €	76 - Produits financiers	6 032 €	5 358 €	10 073 €
64 - Autres comptes	0 €	0 €	0 €	77 - Produits exceptionnels	2 125 €	104 €	1 364 €
65 - Autres charges courantes	188 142 €	194 809 €	197 210 €	78 - Reprises amortissements & provisions	124 188 €	885 438 €	876 499 €
66 - Charges financières	0 €	0 €	0 €	79 - Transferts de charges	0 €	0 €	0 €
67 - Charges exceptionnelles	4 879 €	1 824 €	1 495 €				
68 - Dotations amortissements & provisions	3 014 €	4 298 €	9 613 €				
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €				
Impôts sur les bénéfices	23 205 €	1 569 €	17 839 €				
<b>Total charges</b>	<b>1 013 386 €</b>	<b>955 031 €</b>	<b>967 033 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>1 079 447 €</b>	<b>953 778 €</b>	<b>1 005 161 €</b>
Résultat net de l'exercice	66 061 €	-1 253 €	38 129 €				

Bilan : SAREMM (sans concessions)							
ACTIF	2022	2021	2020	PASSIF	2022	2021	2020
Immo incorporelles (20)	0 €	0 €	0 €	Capital	350 000 €	360 000 €	360 000 €
Terrain, Construction & Instal techniques (21)	0 €	0 €	0 €	Réserves	75 877 €	75 877 €	75 877 €
Autres Immo. Corporelles (23)	13 790 €	3 983 €	53 263 €	Report à nouveau	1 723 770 €	1 725 023 €	1 569 895 €
Immo. Corporelles en cours	0 €	0 €	0 €	Résultat net de l'exercice	66 061 €	-1 253 €	38 129 €
Immo. Financières (27)	9 592 €	9 592 €	9 592 €	Subv. d'investissement	0 €	0 €	0 €
Avances et acomptes	0 €	0 €	0 €	Provisions risques & charges	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>23 381 €</b>	<b>13 575 €</b>	<b>62 855 €</b>	Provisions réglementées	0 €	0 €	0 €
Comptes liaison Actif	303 120 €	500 376 €	602 890 €	Recettes à classer ou régulariser	0 €	0 €	0 €
Capital souscrit non appelé	0 €	0 €	0 €	Comptes liaison Passif	6 107 047 €	11 725 020 €	11 448 999 €
				<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>8 412 755 €</b>	<b>13 884 667 €</b>	<b>13 609 899 €</b>
				Dettes financières à plus d'un an	0 €	0 €	0 €
Avances versées	0 €	65 416 €	35 892 €	<b>TOTAL CAPITALUX PERMANENTS</b>	<b>8 412 755 €</b>	<b>13 884 667 €</b>	<b>13 609 899 €</b>
Stocks et encours (37)	0 €	0 €	0 €	Avances reçues	0 €	0 €	0 €
Créances d'exploitation (410,411)	31 542 €	8 250 €	3 520 €	Dettes fournisseurs	153 884 €	89 254 €	121 011 €
Autres créances	96 481 €	92 932 €	86 372 €	Dettes fiscales et sociales	92 817 €	80 870 €	81 035 €
Mandants	0 €	0 €	0 €	Dettes financières à moins d'un an	0 €	0 €	0 €
Charg. const. Avance (486)	3 419 €	3 396 €	3 788 €	Produits constatés d'avance	0 €	0 €	0 €
Charges à répartir (481)	0 €	0 €	0 €	Dettes sur Immo et Autres dettes	8 389 €	10 748 €	24 723 €
Avances reçues				<b>TOTAL DETTES A COURT TERME</b>	<b>245 169 €</b>	<b>189 871 €</b>	<b>226 768 €</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>434 676 €</b>	<b>657 374 €</b>	<b>1 032 222 €</b>	Crédits trésorerie			
Placements, SICAV (50)	4 040 428 €	7 038 708 €	8 035 513 €	<b>TOTAL DECOUVERT</b>			
Dispo. caisse, banque (51,53)	4 150 540 €	6 364 892 €	4 750 752 €	<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>8 657 924 €</b>	<b>14 074 638 €</b>	<b>13 836 667 €</b>
<b>TOTAL TRESORERIE</b>	<b>8 190 968 €</b>	<b>13 403 600 €</b>	<b>12 786 265 €</b>				
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>8 657 924 €</b>	<b>14 074 638 €</b>	<b>13 881 652 €</b>				

Source : Comptes annuels 2022

### Données financières synthétiques comparatives :

	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires global	140 175 €	39 928 €	88 771 €
Résultat de l'exercice	<b>66 061 €</b>	<b>-1 253 €</b>	<b>38 128 €</b>
Total du Bilan	8 657 924 €	14 074 538 €	13 836 667 €
Actif Immobilisé	23 381 €	13 575 €	62 855 €
Capitaux Propres	8 412 755 €	13 884 667 €	13 609 899 €
Dettes à moins de 1 an	245 169 €	189 871 €	226 768 €

Source : Comptes annuels 2022

Pour une meilleure lisibilité des activités de la SPL, ci-dessous, le compte de résultat ainsi que le bilan ont été ventilé par activité. L'activité intrinsèque de la structure est celle dite de fonctionnement, on retrouve également l'activité propre liée aux opérations de concessions et celle liée aux mandats.

Compte de résultat au 31/12/2022 :

	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDAT	TOTAL
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises				
Production vendue biens		-4 948 467		-4 948 467
Production vendue services	140 175			140 175
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>140 175</b>	<b>-4 948 467</b>	<b>0</b>	<b>-4 808 292</b>
Dont à l'exportation :				
Production stockée		14 268 059		14 268 059
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Reprises sur provisions	924 188			924 188
Autres produits	6 928			6 928
<b>Total Produits d'exploitation</b>	<b>1 071 291</b>	<b>9 319 592</b>	<b>0</b>	<b>10 390 882</b>
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	364 394	9 319 592		9 683 986
Impôts, taxes et versements assimilés	5 059			5 059
Salaires et traitements	305 729			305 729
Charges sociales	119 165			119 165
Dotations aux amortissements et aux				
Sur immobilisation dotations aux	3 014			3 014
Sur immobilisation dotations aux				
Sur actif circulant dotations aux				
Pour risques et charges dotations aux				0
Autres charges	188 142			188 142
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>985 503</b>	<b>9 319 592</b>	<b>0</b>	<b>10 305 094</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>85 788</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>85 788</b>
Produits financiers :				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	6 032			6 032
Reprise sur provision et transfert de				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs				
<b>Total Produits financiers</b>	<b>6 032</b>			<b>6 032</b>
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux				
Intérêts et charges assimilées				
Charges nettes sur cessions de valeurs				
<b>Total Charges financières</b>	<b>0</b>			<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 032</b>			<b>6 032</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>91 820</b>	<b>0</b>		<b>91 820</b>
Produits exceptionnels :				
Sur opération de gestion	798			798
Sur opération en capital	1 326			1 326
Reprise sur provisions et transferts de				
<b>Total Produits exceptionnels</b>	<b>2 125</b>			<b>2 125</b>
Charges exceptionnelles :				
Sur opération de gestion	4 679			4 679
Sur opération en capital	0			0
Dotations aux amortissements et aux				
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>4 679</b>			<b>4 679</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-2 554</b>			<b>-2 554</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	23 205			23 205
<b>Total des produits</b>	<b>1 079 447</b>	<b>9 319 592</b>	<b>0</b>	<b>10 399 038</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 013 386</b>	<b>9 319 592</b>	<b>0</b>	<b>10 332 978</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>66 061</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>66 061</b>

Source : Comptes annuels 2022

Bilan au 31/12/2022 :

ACTIF	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDAT	TOTAL
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et				
Autres immobilisations corporelles	13 790			13 790
Immobilisations corporelles en cours		51 888		51 888
Autres titres immobilisés	80			80
Prêts				
Autres immobilisations financières	27 112			27 112
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>40 981</b>	<b>51 888</b>	<b>0</b>	<b>92 870</b>
En-cours de production de biens		42 932 531		42 932 531
En-cours de production services				
Produits intermédiaires et fins				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur		1 000	75 399	76 399
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	31 542	581		32 123
Mandants		56 916	14 103	71 019
Autres créances	96 491	584 972	2 864	684 327
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 040 428			4 040 428
Disponibilités	4 159 540	19 625		4 179 165
Charges constatées d'avance	3 416	443 778		447 194
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 331 417</b>	<b>44 039 403</b>	<b>92 366</b>	<b>52 463 185</b>
Charges à répartir sur plusieurs				
Primes de remboursement des				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>8 372 398</b>	<b>44 091 291</b>	<b>92 366</b>	<b>52 556 055</b>

PASSIF	FONCTIONNEMENT	CONCESSIONS	MANDAT	TOTALE
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital	360 000			360 000
Réserve légale	36 000			36 000
Réserve statutaire ou contractuelles	39 877			39 877
Réserves réglementées				
Autres				
Report à nouveau	1 723 770			1 723 770
Résultat de l'exercice	66 061	0		66 061
Subventions d'investissement				
Provision réglementées				
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>2 225 708</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 225 708</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET</b>				
Provisions pour risques				0
Provisions pour charges				0
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des		22 964 081		22 964 081
Emprunts et dettes financières divers		9 205 216		9 205 216
Avances et acomptes reçus sur		444 395		444 395
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 984	514 505	184 607	853 096
Dettes fiscales et sociales	82 817	27 396		110 213
Dettes sur immobilisations et comptes				
Mandants			2 153 191	2 153 191
Autres dettes	8 369	145		8 514
Produits constatés d'avance		14 591 641		14 591 641
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>245 169</b>	<b>47 747 379</b>	<b>2 337 799</b>	<b>50 330 347</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 470 877</b>	<b>47 747 379</b>	<b>2 337 799</b>	<b>52 556 055</b>

Source : Comptes annuels 2022

## I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE LIES A L'ACTIVITE

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration a été amené à prendre des décisions de gestion. Ces décisions sont exposées ci-après :

### 1. Gouvernance

Suite aux élections municipales de 2020, les collectivités actionnaires ont désigné de nouveaux représentants au sein du Conseil d'Administration.

La société est ainsi composée au 31/12/2022 de 6 actionnaires et 16 administrateurs :

**SAREMM**  
**SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2022**  
 Capital de 360 000 euros divisé en 360 000 actions de 1 euro.

ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
<b>COLLECTIVITES TERRITORIALES et GROUPEMENTS</b>	%	
- <b>EUROMETROPOLE DE METZ</b> et représentée au CA par : M. Henri HASSER M. Roger PEULTIER M. Jean-Luc BOHL M. Jean-Claude WALTER M. François HENRION M. Walter KURTZMANN M. Dominique STREBLY M. Erfane CHOUIKHA Représentée à l'AG par : M. Henri HASSER	50,42 %	181 500
- <b>VILLE DE METZ</b> , représentée au CA par : M. François GROSDIDIER M. Laurent DAP M. Marc SCIAMANNA Mme Amandine LAVEAU-ZIMMERLÉ Représentée à l'AG par : M. Laurent DAP	28,75 %	103 500
- <b>VILLE DE MONTIGNY LES METZ</b> , représentée au CA par : M. Hervé BROUILLET Représentée à l'AG par : M. Hervé BROUILLET	8,33 %	30 000
- <b>VILLE DE WOIPPY</b> , représentée au CA par : M. Cédric GOUTH Représentée à l'AG par : M. Cédric GOUTH	5,56 %	20 000
- <b>VILLE DE MARLY</b> , représentée au CA par : M. Michel HIRSCHHORN Représentée à l'AG par : M. Thierry HORY	5,56 %	20 000
- <b>VILLE DE BAN SAINT MARTIN</b> , représentée au CA par : M. Patrick SIMEAU Représentée à l'AG par : M. Patrick SIMEAU	1,38 %	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>360 000</b>

A noter que le conseil d'administration du 31 mai 2022 a validé le principe d'un élargissement du capital de la SAREMM afin d'intégrer les 40 communes de l'Eurométropole qui ne sont pas actionnaires et qui souhaiteraient mobiliser les expertises de celle-ci. Cet élargissement se matérialiserait par la cession d'actions de l'Eurométropole en 2023.

## **2. Ressources humaines**

Au 31/12/2022, l'équipe était composée de 5 personnes, soit 1 ETP de moins qu'en 2021. Madame Marie DECAESTECKER a été nommée Directrice opérationnelle le 01/07/2022. Madame Catherine LECOMTE a été recrutée fin 2022 en tant que responsable de projets (arrivée prévue début 2023).

## **3. Opérationnel**

Les opérations suivantes ont été contractualisées sur l'année 2022 :

- Mandat d'études préalables pour l'application du décret tertiaire sur les bâtiments tertiaires de plus de 1 000m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de Marly (1er mars 2022) ;
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la reconversion des anciennes halls SOLLAC à WOIPPY (23 mars 2022) ;
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération relative à la construction d'un pôle gymnastique à Metz (5 septembre 2022).

## **4. Liste des opérations gérées par la SAREMM sur l'exercice 2022**

SAREMM a géré les opérations suivantes sur l'exercice 2022 :

### **Metz Métropole**

- ✓ ZAC "Quartier de l'Amphithéâtre"
- ✓ ZAC du Pôle Santé Innovation de Mercy
- ✓ ZAC du Parc du Technopôle
- ✓ Etude de faisabilité pour la reconversion des anciennes halls SOLLAC à WOIPPY

### **Ville de Metz**

- ✓ ZAC des Coteaux de la Seille
- ✓ ZAC du Sansonnet
- ✓ Mandat pour la rénovation du centre technique Dreyfus Dupont
- ✓ Ranconval études complémentaires
- ✓ AMO conduite d'opération relative à la construction d'un pôle gymnastique à Metz

### **Ville de Ban Saint Martin**

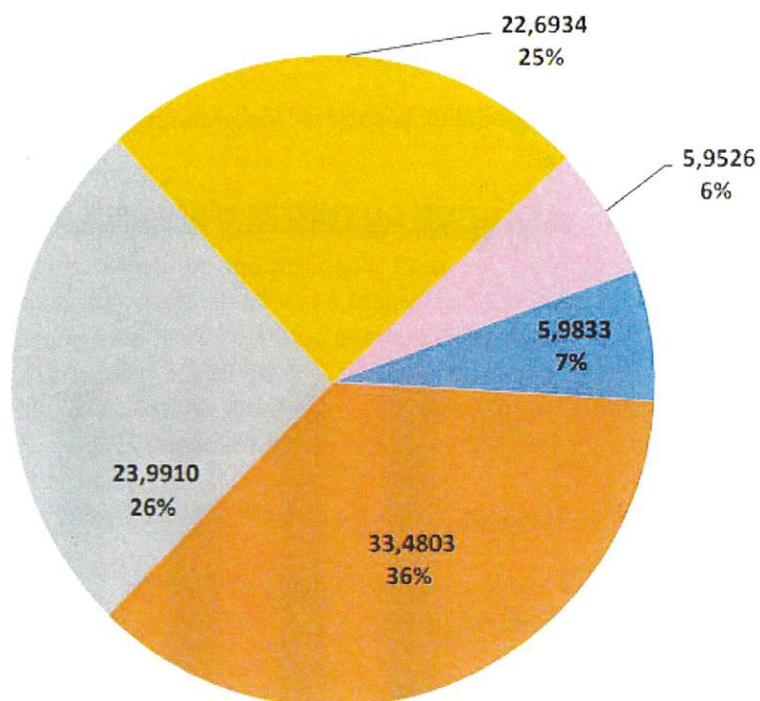
- ✓ Réalisation bâtiment publique Ban Saint Martin

### **Ville de Marly**

- ✓ Mandat d'études préalables pour l'application du décret tertiaire sur les bâtiments tertiaires de plus de 1 000m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de Marly

## BILAN FONCIER = EMPRISE GLOBALE 92,1 HA

■ ZAC AMPHITHEATRE      ■ ZAC POLE SANTE MERCY      ■ ZAC COTEAUX DE LA SEILLE  
■ ZAC PARC TECHNOPOLE      ■ ZAC SANSONNET



Source : Rapport de gestion 2022

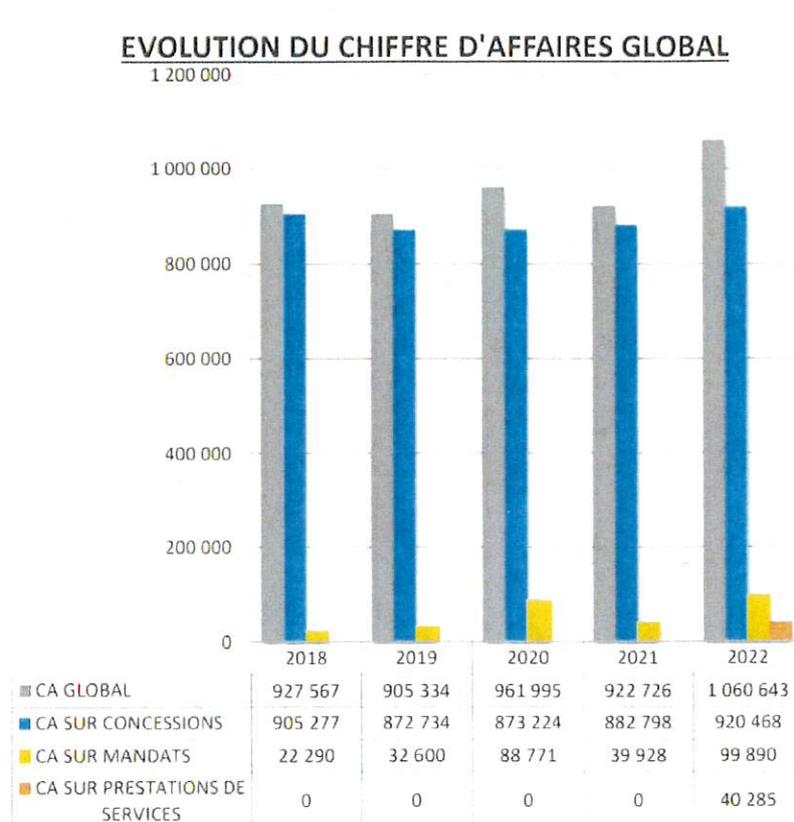
### 5. Constitution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 1 seule fois en 2022, le 31 mai.

## II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE LIES AU BILAN FINANCIER

Tout d'abord, il est important de distinguer le budget de fonctionnement des concessions et mandats de la SPL.

### 1. Le chiffre d'affaires global de la société (fonctionnement uniquement)



Source : Rapport de gestion 2022

La répartition du chiffre d'affaires par métier présentée ci-dessus permet de constater la reprise des opérations en mandat et prestation de service.

Alors qu'en 2018, le CA sur mandats correspondait uniquement au solde de l'opération de réhabilitation des 4 piscines municipales de la ville de Metz. En 2019, les actionnaires de la SAREMM lui ont confié de nouvelles opérations en mandat et le CA correspondant est constitué des rémunérations sur l'étude pour la réalisation du stade synthétique pour la ville de Metz et la réalisation d'un stade synthétique à la Grange aux Bois..

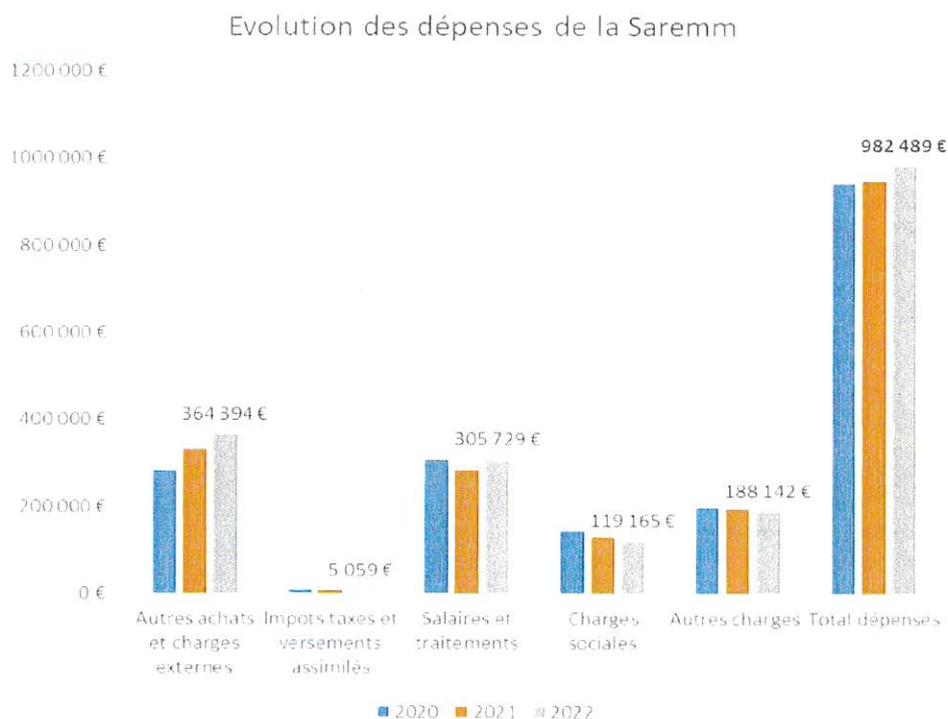
En 2020 le chiffre d'affaire des mandats est complété par la rémunération sur les opérations « reconversion caserne Ranconval » et « rénovation centre technique Dreyfus Dupont ».

L'année 2021, est marqué par le démarrage des deux nouveaux mandats confiés par la ville de Ban Saint Martin pour la réalisation d'un bâtiment public permettant de mutualiser les activités périscolaires, la restauration scolaire et la vie associative à Ban Saint Martin. Enfin, le CA de la SAREMM sur l'année 2022 intègre un nouveau type de mission : la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – deux nouvelles opérations lui ont été confiées :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la reconversion des anciennes halls SOLLAC à WOIPPY ;
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite d'opération relative à la construction d'un pôle gymnastique à Metz.

Un nouveau mandat vient consolider le CA de la SAREMM au titre de l'année 2022- le mandat d'études préalables pour l'application du décret tertiaire sur les bâtiments tertiaires de plus de 1 000m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de Marly.

## 2. Situation des dépenses par compte (fonctionnement uniquement)



Source : Comptes annuels 2022

Les dépenses globales 2022 sont en hausse de 4% environ par rapport à 2021.

Les frais de personnel 2022 s'élèvent à 424 894 € contre 412 543 € en 2021. Cette légère augmentation est la résultante des différents mouvements de personnels de l'année 2022.

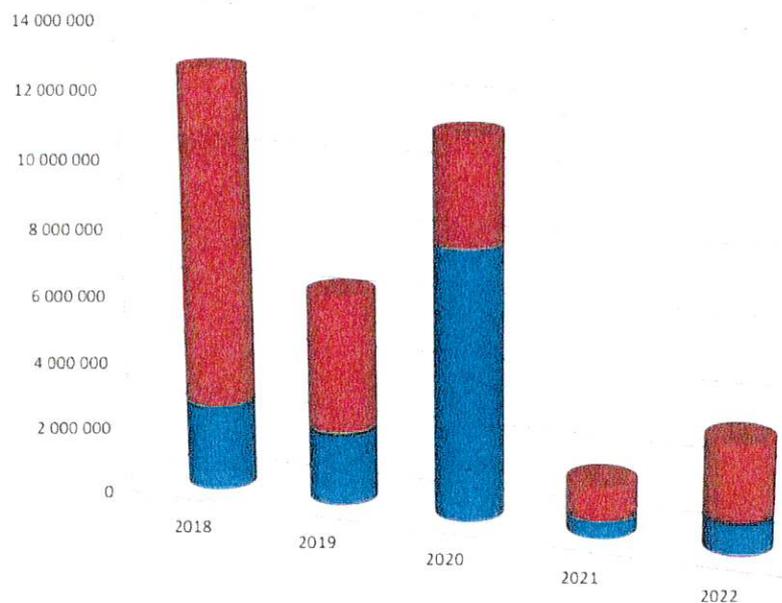
Les autres achats et charges externes de l'année 2022 se montent à 364 394 € et ont augmenté de 9,6% par rapport à l'année précédente (332 371 €). Cette variation s'explique notamment par la diminution des dépenses de salariés détachés pour le remplacement de la direction opérationnelle en 2021 compensé par la hausse de la sous-traitance, des honoraires et de la communication.

Les autres charges courantes, d'un montant de 188 142 €, sont principalement constituées des cotisations au GIE pour 184 763 € et des jetons de présences pour 3 100 € brut.

Il convient de noter qu'au global, l'évolution des dépenses est relativement stable.

## 3. Situation des produits de concessions par nature

## EVOLUTION PAR NATURE DE PRODUITS DES CONCESSIONS



	2018	2019	2020	2021	2022
■ H CONCESSIONS	9 920 351	4 045 430	3 156 796	964 737	2 198 267
■ I PRODUITS FINANCIERS	59 137	55 666	33 411	15 685	13 849
■ J REMBOURSEMENT AVANCES	0	0	0	0	0
■ K SUBVENTIONS	0	80 260	0	0	102 214
■ L PARTICIPATIONS	2 500 000	2 000 000	7 916 907	500 000	824 583
■ M RECETTES DIVERSES	72 462	110 154	72 216	42 515	88 358

Les recettes des opérations d'aménagement sont fortement dépendantes de la livraison et de la commercialisation des produits et donc très variables d'un exercice à l'autre, selon l'avancement des projets.

Cela se constate en regardant l'évolution des produits de cessions. En 2022, la structure enregistrait 2 198K€ de produits de cessions, en nette hausse par rapport à 2021 (965K€).

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Acquisitions (Ha)</b>	0,62	0,00	0,00	0,00	6,36
<b>Cessions (Ha)</b>	4,25	3,65	1,44	2,42	1,43
<b>Cessions (€)</b>	9 920 351	4 045 430	3 156 796	964 737	2 198 267

En effet, voici la variation sur les opérations de cessions entre 2021 et 2022 :

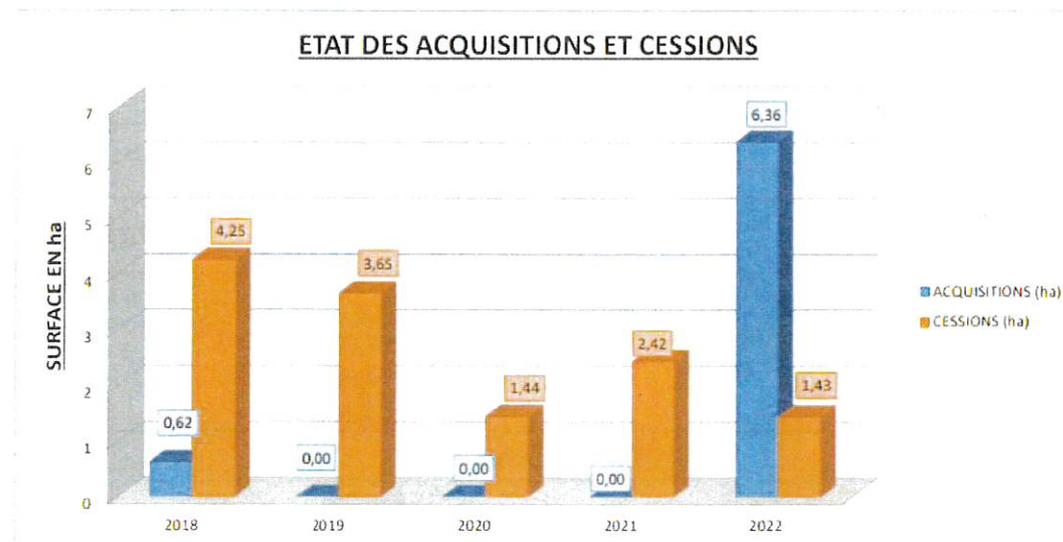
	2022	2021	2020
Zac Amphithéâtre		32K€	525K€
Pôle de santé - Mercy	224K€	0K€	152K€
Zac des coteaux de la seille	1 775K€	11K€	2 046K€
Zac parc du Techno'pôles	179K€	612K€	422K€
Sansonnet	19K€	307k€	162k€

Pour ce qui concerne les recettes diverses, elles sont également non récurrentes et constituées principalement de remboursement de frais d'arpentage suite à des cessions, de

redevance d'opérateurs implantés sur les zones (exemple : pylônes, antenne, panneaux publicitaires...).

Quant aux participations, qui évoluent en fonction des besoins des opérations, elles augmentent de 3,2M€ (500K€ en 2021 contre 824K€ en 2022).

#### Etat des acquisitions et cessions en 2022 :



Pour la première année depuis 5 ans, les acquisitions sont supérieures aux cessions, ceci en lien avec une acquisition de 6,36 HA sur la ZAC du Technopole.

#### 4. Les principaux chiffres clés du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

L'année 2022 a été marquée par plusieurs variations.

##### ➤ Bilan :

- Les immobilisations sont en hausse et passent de 65K€ à 93K€ en lien avec :
  - son amortissement à hauteur de 3 014 €
  - des dépôts et cautionnements à hauteur de 17 600 €
  - des aménagements à hauteur de 12 820 €
- L'actif circulant est également en forte hausse passant de 29M€ à 44M€. Cette évolution se retrouve sur la partie concessions, au niveau des stock et en cours (suite aux acquisitions).
- Les dettes à court terme sont en hausse importante passant de 13,7M€ à 24,3M€ (produits constatés d'avance).
- Les dettes fournisseurs augmentent également.

##### ➤ Compte de Résultat :

- Les dépenses de personnel sont en quasiment stables par rapport à 2021.
- Les achats et services extérieurs sont en forte hausse par rapport à 2021 (reprise de l'activité, acquisitions).

L'année 2022 se solde par un résultat avant IS bénéficiaire de 89 266 €.

Après imputation de l'IS, le résultat est bénéficiaire de 66 061 €.

#### 5. Avancement des opérations au 31 décembre 2022

### AVANCEMENT FINANCIER DES OPERATIONS AU 31/12/2022

INTITULE	DEPENSES HT	RECETTES HT
<b>005 ZAC AMPHITHEATRE</b>		
<b>BUDGET</b>	159 561 267,00	159 561 267,00
REALISATION	126 713 194,00	118 682 342,00
% AVANCEMENT	79,41%	74,38%
<b>010 POLE SANTE MERCY</b>		
<b>BUDGET</b>	21 813 630,00	21 813 630,00
REALISATION	13 289 246,00	11 061 047,00
% AVANCEMENT	60,92%	50,71%
<b>011 ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE</b>		
<b>BUDGET</b>	41 461 728,00	41 461 728,00
REALISATION	19 528 951,00	14 735 490,00
% AVANCEMENT	47,10%	35,54%
<b>012 PARC DU TECHNOPOLE</b>		
<b>BUDGET</b>	36 423 042,00	36 423 042,00
REALISATION	15 077 458,00	5 172 300,00
% AVANCEMENT	41,40%	14,20%
<b>013 PARC DU SANSONNET</b>		
<b>BUDGET</b>	13 409 617,00	15 160 288,00
REALISATION	10 217 329,00	6 400 222,00
% AVANCEMENT	76,19%	42,22%

Source : Tableau fourni par la SPL SAREMM

La différence importante d'avancement des dépenses par rapport aux recettes sur les Zac les plus récentes (Technopole et Sansonnet notamment) s'explique par les montants importants des achats fonciers.

## 6. Informations financières complémentaires diverses

### - Dettes

Dettes à plus de 1 an : 25 982 654 € contre 28 974 113 € en 2021, soit une baisse de 10% environ.

Dettes à moins de 1 an : 24 347 692€ contre 13 729 643€ en 2021, soit une hausse de 77%, dont 14 591 641 € de produits constatés d'avance et 853 095€ de dettes fournisseurs.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu												
	Article D. 441 I.- 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées	63	X				14	6	X				4
Montant cumulé des factures concernées TTC	687 053,58	29 642,92	0,00	-4 441,67	18 113,58	43 314,83	31 542,00	0,00	0,00	0,00	576,10	576,10
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	11,05%	0,48%	0,00%	0,07%	0,29%	0,70%	X					
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année	X						0,68%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%	0,01%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

Source : Rapport de gestion 2022

### - GIE

Pour mémoire, la SPL SAREMM a adhéré au GIE METROPOLIA ce qui lui permet de bénéficier de services mutualisés sur les fonctions supports. En 2022, elle s'est acquittée de 185K€ de charges au bénéfice du GIE dont 126K€ pour la masse salariale (stable par rapport à 2022), 33K€ pour les frais généraux et consommables et 25K€ pour les frais informatiques et autres équipements. Au global, cette charge est en légère diminution par rapport à 2021.

### - Autre

Concernant l'actionnariat salarié (article L.225-184 du Code de commerce)

Le personnel salarié de la société ne détient aucune participation dans le capital de la société et aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été consentie au personnel salarié de la société ou à ses mandataires sociaux.

Concernant le mandat des administrateurs et les mandats de commissaires aux comptes :  
Aucun mandat n'a été renouvelée sur la période

### III – Perspectives 2023

✓ Le budget 2023 se présente comme suit : les charges sont arrêtées à **989K€** dont 480K€ de frais de personnel. Pour les produits, ils sont évalués à **1 075K€**. Ces produits intègrent un chiffre d'affaires prévisionnel, établi sur la base des missions actuellement contractualisées pour **1 057K€**.  
Globalement le budget soumis se présente excédentaire avec un résultat estimé de **86K€ après impôts**.

✓ Garantie d'emprunts :

- En date du 18/01/2021 Metz Métropole a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 80% sur le prêt souscrit par la SAREMM à la Banque Postale pour un total de 1 000 000€.
- En date du 18/01/2021 Metz Métropole a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 80% sur le prêt souscrit par la SAREMM au Crédit Agricole pour un total de 1 000 000€.
- En date du 28/03/2022 l'Eurométropole de Metz a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 80% sur le prêt souscrit par la SAREMM au Crédit Agricole pour un total de 5 000 000€.

✓ Les opérations en cours (rapport d'activité du 31 mai 2023) :

➤ EUROMETROPOLE DE METZ

- ZAC « Quartier de l'Amphithéâtre »

Etat d'avancement opérationnel (en fonction du nouveau périmètre validé en mai 2022)

	M <sup>2</sup> de SDP programmée 2022	M <sup>2</sup> de SDP vendue au 31/12/22	% de réalisation correspondant
Equipements publics	41 158	30 037	73,0%
Commerces/Bureaux/Activités	127 763	127 763	100,0%
Logements	147 912	71 716	48,5%

- ZAC du Pôle Santé Innovation de Mercy  
Etat d'avancement opérationnel :

	<i>m<sup>2</sup> de SDP programmée</i>	<i>m<sup>2</sup> de SDP vendue au 31/12/2022</i>	<i>% de réalisation par rapport à la fourchette basse de SDP programmée</i>
Hôpital 86 442m <sup>2</sup>	86 442	86 442	100 %
Extension hospitalière dont maternité	20 000 à 34 000	23 381	68,8 %
Autre équipement public	3 000 à 15 000	16 952	100 %
Logement adapté	3000 à 15 000	0	0 %
Activités tertiaires et services - artisanal	70 000 à 90 000	31 758	35,3 %

- ZAC du Parc du Technopole  
Etat d'avancement opérationnel :

	<i>m<sup>2</sup> de SDP programmée</i>	<i>m<sup>2</sup> de SDP vendue au 31/12/2022</i>	<i>% de réalisation correspondant</i>
Tertiaire	135 000	7751	6%
Production	40 000	15368	38%
Commerces et services	5 000	0	0%
Habitat	50 000	9720	19%

- Etude reconversion Halles de Woippy  
Dans la perspective de répondre aux enjeux actuels liés au changement climatique et afin de limiter l'artificialisation des sols par le recyclage du foncier, l'Eurométropole de Metz a souhaité porter une réflexion sur la valorisation d'un site occupé par des bâtiments industriels, aujourd'hui désaffectés – les Halles Sollac à WOIPPY.

Suite à la restitution de l'étude de faisabilité auprès de l'EUROMETROPOLE de METZ, celle-ci veut confier un mandat d'études à la SAREMM pour permettre de lancer les études pré-opérationnelles nécessaire au montage d'une opération d'aménagement d'ensemble.

➤ VILLE DE METZ

- ZAC des Coteaux de la Seille  
Etat d'avancement opérationnel :

	<i>m<sup>2</sup> de SDP programmée</i>	<i>m<sup>2</sup> de SDP vendue au 31/12/2022</i>	<i>% de réalisation correspondant</i>
Equipements publics	5 000	0	0%
Bureaux/Activité/Commerce	15 000	1 839	12%
Logement	170 000	51 032	30%

- ZAC du Sansonnet

Etat d'avancement opérationnel :

	<i>m² de SDP programmée</i>	<i>m² de SDP vendue au 31/12/2022</i>	<i>% de réalisation correspondant</i>
EHPAD/Résidences gérées	4 500	7 408	100
Bureaux/Activité/Commerce	0	0	0
Logements	45 000	14 104	31,3

- Rénovation Centre Technique Dreyfus Dupont VDM

Par convention de mandat du 14 octobre 2019, la Ville de Metz a confié à la SPL SAREMM un mandat de travaux pour la rénovation du centre Technique de la Ville De Metz situé rue Dreyfus Dupont. La durée du mandat étant prévue jusqu'à la fin du 4ème trimestre 2021, un avenant de prolongation et de rémunération complémentaire est à prévoir. Le projet de dossier de consultation des entreprises a été finalisé en début d'année 2022. La consultation s'est déroulée sur février/mars avec une remise des offres pour le 11 mars 2022.

Les marchés ont été notifiés à l'été 2022 pour 9 des 11 lots. 2 lots ont fait l'objet d'une consultation restreinte suite à la première consultation infructueuse et un lot n'a pas été attribué : celui concernant le mobilier spécifique au bâtiment et repris en gestion par la VDM.

Les travaux sont en cours de réalisation et le bâtiment devrait être livré à l'été 2023.

- Mandat d'études complémentaires RANCONVAL VDM

Par convention de mandat en date du 28 juillet 2021, la Ville de Metz a confié à la SPL SAREMM un mandat d'études préalable pour la réalisation d'un programme immobilier sur de site de la caserne.

La programmation telle que définie initialement par le mandat public, compte deux phases fermes, les phases 1. et 2 et une phase optionnelle, la phase 3.

Compte tenu de la réception des livrables de ces missions et eu égard aux décisions intervenues lors du Comité de pilotage du 4 avril 2022, le mandataire a été invité par courrier en date du 19 juillet 2022 à débiter les prestations de la phase optionnelle (phase 3) du mandat d'études préalables.

Un avenant n°1 au présent mandat été conclu en date du 1er décembre 2022 afin d'adapter la typologie des études à réaliser dans le cadre de la phase et cela afin de préparer la procédure de ZAC.

- AMO construction gymnase à Metz

Le dossier de consultation des concepteurs a été diffusé début octobre 2022.

La remise des offres par les 3 groupements d'architecte retenus est fixée au 10 janvier 2023, pour une attribution prévue début mars 2023 après analyse.

- Mandat de réalisation bâtiment public à Ban St Martin

A la suite du mandat d'étude de programmation qui a permis la validation d'un programme technique détaillé, la SAREMM a lancé une consultation pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée des études de conception du nouveau bâtiment public d'environ 820m². Des consultations pour les missions annexes ont été lancées en parallèle (géomètre, géotechnicien, CSPS, Contrôleur technique...)

L'avant-projet définitif a été validé en fin d'année 2022, un permis de construire a été déposé le 15 décembre 2022 et les consultations pour les entreprises de travaux seront lancées en mars 2023.

L'objectif est un démarrage des travaux en 2023 pour une réception et une mise en services à l'été 2024.

- Mandat études bâtiments tertiaires Marly

Par convention de mandat en date du 1er mars 2022, la Ville de MARLY a confié à la SPL SAREMM un mandat pour la réalisation d'un diagnostic de ses bâtiments de plus de 1 000m<sup>2</sup> en vue d'établir un état des lieux précis de leur performance énergétique et d'identifier les leviers d'actions qui lui permettront de les rendre plus performant et par ce biais, de répondre aux exigences du décret tertiaire.

Monsieur Henri HASSER  
Mandataire EuroMétropole



Monsieur Walter KURTZMANN  
Mandataire EuroMétropole



Monsieur Jean-Claude WALTER  
Mandataire EuroMétropole



Monsieur Jean-Luc BOHL  
Mandataire EuroMétropole



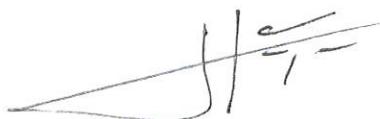
Monsieur Erfane CHOUIKHA  
Mandataire EuroMétropole



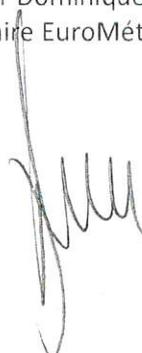
Monsieur Roger PEULTIER  
Mandataire EuroMétropole



Monsieur François HENRION  
Mandataire EuroMétropole



Monsieur Dominique STREBLY  
Mandataire EuroMétropole



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20231218-2023-12-DC28-3-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-12-DC28-3  
**Date de décision :** lundi 18 décembre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Examen du rapport annuel des représentants de l'Eurométropole de Metz au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) SAREMM - Exercice 2022  
**Classification :** 5.2 - Fonctionnement des assemblées  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 21/12/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20231218-2023-12-DC28-3-DE  
**Document principal :** 99\_DE-28-3.pdf

#### Historique :

19/12/23 21:42	En cours de création	
19/12/23 21:43	En préparation	Catherine DELLES
21/12/23 09:15	Reçu	Martine HOLTZINGER
21/12/23 09:17	En cours de transmission	
21/12/23 09:19	Transmis en Préfecture	
21/12/23 09:23	Accusé de réception reçu	